

**SÉNAT****Unanimité
pour moraliser
les sondages**

La moralisation des sondages politiques était bien partie pour rester lettre morte. Mais en adoptant hier, à l'unanimité, la proposition de loi des sénateurs Hugues Portelli (UMP, Val-d'Oise) et Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), les membres de la Chambre haute ont peut-être changé la donne. Les deux élus veulent rendre moins opaques ces études soupçonnées de façonner l'opinion. Patrick Ollier, ministre des Relations avec le Parlement, avait cependant à demi enterré le texte hier à la mi-journée : « Le gouvernement est contre. Ce sont de très bonnes intentions, mais ce n'est pas viable techniquement... » Il a même parlé d'inconstitutionnalité.

Les propositions sont pourtant modestes : il s'agit d'obliger les sondeurs à révéler le nom de l'acheteur de l'étude, de leur interdire de rétribuer un sondé et de les obliger à mentionner le taux de non-réponse ainsi que la marge d'erreur découlant de leurs méthodes de redressement. L'Élysée, très friand de sondages, a dû mettre un terme il y a deux ans à la distribution gratuite d'études à certains médias, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes. « Le gouvernement se retrouve un peu seul face au Sénat, affirme Jean-Pierre Sueur. Il serait incompréhensible que ce texte ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée. »

MARTINE CHEVALET (AVEC NATHALIE SEGAUNES)